

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourses pour des formations ecclésiastiques

(Berne, le 9 juin 2023) L'Église nationale catholique romaine souhaite soutenir les personnes qui se forment à une profession ecclésiastique. Lors de sa session du 9 juin à Berne, le Parlement de l'Église nationale a approuvé la création d'un fonds de bourses d'études. Les comptes se soldent par un excédent de recettes.

Ces dernières années, il est devenu de plus en plus difficile de trouver des employés ecclésiastiques dans les domaines de l'aumônerie, de la catéchèse et de la musique d'église. Dans la plupart des cas, les personnes qui aspirent à l'une de ces professions ont terminé leur formation initiale et ont souvent déjà fondé une famille. À ce stade de la vie, la situation financière peut influencer leur décision de suivre ou non une formation.

Le Parlement de l'Église nationale catholique romaine a donc créé un fonds de bourses lors de sa session du 9 juin à Berne. Celui-ci doit permettre, en plus d'autres sources de financement, de soutenir les étudiantes et les étudiants. En contrepartie, ils seront tenus de travailler pendant trois ans dans le diocèse de Bâle à la fin de leurs études. Le Parlement a attribué au fonds un capital de départ de 500 000 francs tout en approuvant un règlement correspondant.

Catéchèse pour les enfants avec un handicap

Le projet d'intégration de l'enseignement spécialisé est mené depuis 2019 en tant que projet pilote. Les enfants avec un handicap qui suivent le catéchisme dans un groupe de la catéchèse ordinaire bénéficient ainsi d'un encadrement et d'un soutien supplémentaires. En raison des expériences positives de ces dernières années, le projet est désormais transformé en une offre permanente. Le Parlement attribue une contribution annuelle de 30 000 francs à cette fin.

En revanche, la création de 330 % de poste en faveur de l'aumônerie institutionnelle dans les homes et les établissements de soins de longue durée a été rejetée.

Excédent substantiel

Les comptes annuels 2022 se soldent par un excédent de recettes de 776 000 francs. Cela correspond à une amélioration par rapport au budget de 200 000 francs.

Pour davantage d'informations et des interviews : Thomas Uhland, responsable du service de communication, tél. 031 533 54 55, e-mail : communication@cathberne.ch, www.cathberne.ch/eglise-nationale



L'Eglise nationale, une organisation avec un vaste champ d'activités

Fondée sur le droit ecclésial étatique et structurée de manière démocratique, l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne est l'organisation qui regroupe les quelque 158 000 catholiques résidant dans le canton de Berne (état en 2021). Elle est l'interlocutrice catholique romaine pour les autorités de l'Etat, et elle entretient une collaboration étroite avec la Pastorale, soit les instances de l'Eglise chargées de l'accompagnement spirituel.

L'Eglise nationale assume la responsabilité financière et administrative pour les tâches de l'Eglise à l'échelon cantonal. Celles-ci comprennent notamment la formation de base et continue des catéchistes, l'aumônerie universitaire (aki), l'animation de jeunesse (Jubla) et la pastorale de fidèles de langue étrangère. Elle coordonne en outre les aumôneries des hôpitaux, des homes et foyers, des prisons et auprès des sourds. Depuis début 2020, elle est également responsable de l'administration du personnel pour les quelque 100 agents pastoraux actifs dans le canton de Berne.

L'Eglise nationale soutient de nombreuses organisations, notamment Caritas Berne et Jura, la Main Tendue Berne ou la Maison des religions. Ce faisant, elle s'implique activement pour le maintien de la paix sociale ainsi que pour une bonne entente entre les religions.